

Dlle Josephine Bellefeuille, pour faveur obtenue, \$1.00.—*Grand'Mère* : Thomas Boucher, 50 sous.—*Dame A. D.*, \$2.00.—*Dame Joseph Rothier*, 25 sous.—*Hallywood* : Dlle Alexina Lafleur, \$2.50.—*Haverhill* : Dlle Léona Beauvais, 50 sous, pour position obtenue.—*Hubbell, Mich.* : Dame Damase Saint-Germain, pour guérison obtenue, 50 sous.—*Hull* : X, \$1.00.—*Lamoureux, Alta* : ? 50 sous.—*Manchester* : Dame Arthur Grammont, pour faveurs obtenues, \$1.00.—*New-Bedford* : Dame H. Brouillette, \$5.00.—*Québec* : L. P. Gagnon, 50 sous.—*Rumford* : A. Sicotte, pour obtenir une faveur, \$1.00.—*Sainte-Anne des Monts* : Dame Elzéar Lefrançois, 50 sous.—*Sainte-Flore* : Une abonnée pour faveur à obtenir, 50 sous.—*St Hyacinthe* : A. E. L., 50 sous.—*Saint-Stanislas de Champlain* : Arthur Trépanier, \$2.00 pour le tombeau.—*Saint-Thomas de Joliette* : X., \$1.00.—*Saint-Tite* : Dame W. Marchand, 25 sous.

—“*Ci-inclus un mandat de \$2.00 pour deux guérisons obtenues et deux autres à obtenir pour mes deux petits garçons*”.—Une mère de *Grand'Mère*.

LE CRUCIFIEMENT VERITABLE

Il n'y a que Jésus Crucifié qui sache bien crucifier. Lorsque nous voulons nous crucifier nous-mêmes, nous nous y prenons de manière à ce que la croix ne nous fasse point de mal; et puis, lorsqu'elle nous blesse, nous avons toujours la satisfaction bien intime de faire notre volonté en faisant ainsi.

Quant à Jésus-Christ, lorsqu'il nous crucifie, c'est pour tout de bon : la croix est de bon bois, bien dur; les clous sont pointus et piquent réellement; et nous restons étendus là, non parce que telle est notre volonté mais parce que telle est la sienne. Le crucifiement de la volonté, voilà le crucifiement véritable.

(MGR DE SÉGUR).

ACTIONS DE GRACES

*“Il est digne, juste, équitable et salu-
taire de vous rendre grâces en tout
temps et en tout lieu”.*

AVIS IMPORTANTS :

1° Nous n'insérons dans nos Annales que les actions de grâces dont la publication nous est expressément demandée. 2° Seules les actions de grâces de nos abonnés sont publiées gratis; les autres doivent être accompagnées d'une offrande pour frais d'impression. 3° Nous ne publions que les actions de grâces portant l'adresse au complet de l'envoyeur. Prière de nous avertir quand la signature doit rester secrète.

Alfred, Ont. : Deux grandes faveurs.—*Mde V. Daoust*.—*Alfred Sta* : Guérison de mon mari. Off : 10 sous.—*Dame J. G.*—*Amos* : Heureuse naissance et baptême de mon enfant. Off : 10 sous.—Une abonnée.—*Ange Gardien* : Grand soulagement dans une sérieuse ma-